

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Relance lots: 04, 05, 06, 07, 09, 12, 15 et 16

OP 943 – Val d’Anast (35) Îlot Mairie

Travaux d’aménagement et de construction « Les balcons du Rotz » : 30 logements et un local commercial

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 21 août 2026 à 16:00

SEMBREIZH
13 rue du Clos Courtel
35510 CESSON SEVIGNE

SOMMAIRE

1 - Informations importantes	3
2 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
3 - Conditions de la consultation	5
3.1 - Délai de validité des offres	5
3.2 - Forme juridique du groupement	5
3.3 – Variantes autorisées	5
3.4 – Variantes exigées.....	5
3.5 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
3.5 - Développement durable.....	6
4 - Les intervenants.....	6
4.1 - Maîtrise d'œuvre	6
4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
4.3 - Contrôle technique	6
4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
5 - Conditions relatives au contrat	7
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
6 - Contenu du dossier de consultation	7
7 - Présentation des candidatures et des offres	10
7.1 - Documents à produire.....	10
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
8.1 - Transmission électronique	11
8.2 - Transmission sous support papier	13
9 - Examen des candidatures et des offres	13
9.1 - Sélection des candidatures	13
9.2 - Attribution des marchés.....	13
9.3 - Suite à donner à la consultation	14
10 - Renseignements complémentaires	16
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
10.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Informations importantes

Attention des critères environnementaux sont à renseigner pour cette consultation. Cf. article 9.2 du présent RC et ses annexes Leur renseignement prend un peu de temps

2 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Dans le cadre des **travaux d'aménagement et de construction « Les balcons du Rotz » (30 logements et un local commercial)**, la présente consultation concerne la relance des lots désignés ci-après :

Lot(s)	Désignation
04	Couverture
05	Ravalement
06	Etanchéité
07	Menuiseries extérieures ALU & PVC
09	Menuiseries intérieures Bois
12	Peinture - Revêtements muraux
15	Electricité courants faibles
16	Nettoyage de fin de chantier

La relance des 8 lots infructueux listés supra se fait à la suite de la première consultation comprenant 18 lots :

01 Démolition, 02 Gros-Oeuvre, 03 Charpente bois, 04 Couverture, 05 Ravalement, 06 Etanchéité, 07 Menuiseries extérieures Alu & PVC, 08 Serrurerie - Métallerie, 09 Menuiseries intérieures bois, 10 Doublages - Cloisons - Plafonds, 11 Revêtements sols & faïences, 12 Peinture - Revêtements muraux, 13 Plomberie - Chauffage - VMC, 14 Electricité courants forts, 15 Electricité courants faibles, 16 Nettoyage de fin de chantier, 17 VRD et 18 Espace vert.

Lieu d'exécution :

Ilot Mairie
20 rue de Lohéac
35330 Val d'Anast

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots :

Lot(s)	Désignation
04	Couverture
05	Ravalement
06	Etanchéité
07	Menuiseries extérieures ALU & PVC
09	Menuiseries intérieures Bois
12	Peinture - Revêtements muraux
15	Electricité courants faibles
16	Nettoyage de fin de chantier

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

Lot(s)	Code principal	Description
04	45261210-9	Travaux de couverture
05	45443000-4	Travaux de façade
06	45261420-4	Travaux d'étanchéification
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
09	45421000-4	Travaux de menuiserie
12	45442100-8	Travaux de peinture
12	45432200-6	Travaux de pose de revêtements muraux et de papiers peints
15	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
15	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
16	45112330-7	Travaux de mise en état du chantier
16	45452000-0	Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **365 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme recommandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, un groupement conjoint avec mandataire solidaire implique que l'un des prestataires membres du groupement soit désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure

3.3 – Variantes autorisées

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes.

Exigences minimales détaillées :

- Les variantes concernent les propositions pour des matériels et produits de construction permettant une maintenance facilitée ou ayant un intérêt en termes de coût global
- Les variantes sont autorisées si et seulement si elles améliorent la performance environnementale des matériaux, les procédés ou les produits de construction prévus dans la solution de base
- Les variantes ne devront avoir aucune incidence technique et/ou financière sur les autres lots
- Les variantes proposées doivent être conformes au permis de construire et permis de construire modificatif délivrés

3.4 – Variantes exigées

Sans objet

3.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle
06	PSE 06-01	Balcon dalles sur plots étages – bâtiment B
09	PSE 09-01	Coffres d'habillage bois (2ml / logement)
15	PSE 15-01	Moniteur Wi-Fi

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CLENET BROSSET BNR (architecte, BE paysage, économiste et OPC)
14 H rue du Pâtis Taletin
CS 70830 35780 Rennes cedex 7
02 99 22 20 30
Bnr.architecte@bnr.fr

Elle est représentée par : Julie Labbé (Architecte) / Vincent Greneux (Economiste)

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC.

4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

4.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE infrastructures et construction France
8 Bd du Trieux
35740 Pacé

Le contrôleur technique est représenté par : M. Florian BERTHIER - florian.berthier@apave.com - 06 98 00 50 81.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : L + LE + SEI + PS + VIEL + HAND + ATT HAND

4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ATAE 35
107, Avenue Henri Fréville -CS10704
35207 RENNES cedex 2
sps35@atae.fr

Le coordonnateur est représenté par : M. Feliciano AMARO - famaro@atae.fr - 06 37 79 00 21.

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

- Financement : Ressources propres
- Exécution financière du marché : conformément aux articles R2191-1 à R2191-63 du Code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site internet de la Mégalis : <https://sso.megalix.bretagne.bzh/>

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le DCE contient les pièces suivantes :

1. Dossier des pièces administratives :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
 - Financières (DPGF, BPU/DQE)
 - Planning prévisionnel
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes
- La convention AIRFACT
- Critères environnementaux :
 - La calculatrice Co2 déplacements
 - Le questionnaire environnemental entreprises (hors lot 2 – GO)
- L'estimatif quantité déchets produits

2. Dossier des pièces techniques - écrites :

2.1 CCTP :

- LOT N°00 - GENERALITES TCE
- LOT N°01 – DEMOLITION
 - + additif CCTP DEMOLITION
- LOT N°02 - GROS-OEUVRE
- LOT N°03 - CHARPENTE BOIS
- LOT N°04 - COUVERTURE
- LOT N°05 - RAVALEMENT
- LOT N°06 - ETANCHEITE
- LOT N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU & PVC
 - + additif CCTP MENUISERIES EXTERIEURES ALU & PVC
- LOT N°08 - SERRURERIE-METALLERIE
 - + additif CCTP SERRURERIE-METALLERIE
- LOT N°09 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
 - + additif CCTP MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- LOT N°10 - DOUBLAGES-CLOISONS-PLAFONDS
- LOT N°11 - REVÊTEMENTS DE SOLS & FAÏENCES
 - + additif CCTP REVÊTEMENTS DE SOLS & FAÏENCES
- LOT N°12 - PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX
- LOT N°13 - PLOMBERIE-CHAUFFAGE -VMC
- LOT N°14 - ELECTRICITE COURANTS FORTS
- LOT N°15 - ELECTRICITE COURANTS FAIBLES
- LOT N°16 - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER
- LOT N°17 - VRD
- LOT N°18 - ESPACE VERT
- Additif CCTP – rétrocession ouvrages publics

2.2 -Annexe CCTP : tableau des prestations (sols, plafonds et murs)

2.3 - RICT

2.4 - PGC

2.4 - Etude géotechnique

2.5 – L'étude thermique

2.6 – L'étude acoustique

2.7 – La pré-étude structure

2.8 – Les diagnostics avant démolition

2.9 – Arrêté de permis de construire et arrêté de permis de construire modificatif

2.10 - Le Tableau de surfaces (par bâtiment)

2.11 - Le DT

2.12 : Le règlement assainissement Vallon de Vilaine (réseau EU)

3. Le dossier pièces techniques - graphiques :

3.1 - Les pièces graphiques architecte :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan existant
- Plan des démolitions
- Plan de RDC d'ensemble
- Légende menuiseries
- Carnet de détails
- Limites de prestations

Local poubelles bât C et D_ Plans et coupe
Local poubelles bât C et D_ façades
Bâtiment A _ plan des niveaux
Bâtiment A _ combles et coupes B, C, D
Bâtiment A_ coupes 1, 2, 3
Bâtiment A_ façades
Bâtiment A_ détail hall
Bâtiment B _ plan des niveaux
Bâtiment B_ Plan masse et combles
Bâtiment B_ coupes
Bâtiment B_ façades
Bâtiment B_ détail hall
Bâtiment C _ plan RDC + R+1
Bâtiment C _ plan combles et toiture
Bâtiment C_ coupes 01
Bâtiment C_ coupes 02
Bâtiment C_ façades
Bâtiment D _ plan RDC + R+1
Bâtiment D _ Plan combles et toiture
Bâtiment D_ coupes 01
Bâtiment D_ coupes 02
Bâtiment D_ façades

+ Détails murets concessionnaires
+ Plans architecte en format DWG

3.2 - Les pièces graphiques fluides :

Elec _Bâtiment A _RDC et R+1
Elec _Bâtiment A _R+2 et Toiture
Elec _Bâtiment B _RDC et R+1
Elec _Bâtiment B __R+2 et Toiture
Elec _Bâtiment C _RDC et R+1
Elec _Bâtiment C __R+2 et Bâtiment D _RDC
Elec _Bâtiment D _R+1 et R+2
Elec_plan masse
PCV _Bâtiment A _RDC et R+1
PCV _Bâtiment A _R+2 et Toiture
PCV _Bâtiment B _RDC et R+1
PCV _Bâtiment B __R+2 et Toiture
PCV _Bâtiment C _RDC et R+1
PCV _Bâtiment C __R+2 et Bâtiment D _RDC
PCV _Bâtiment D _R+1 et R+2
PCV_plan masse

3.3 – Les pièces graphiques VRD (y compris DWG) :

Plan masse
Plan de nivellement
Plan réseaux EP EU
Plan réseaux souples
Plan synthèse des réseaux
Plan terrassement bâtiments
Plan travaux préparatoires

- 3.4 - Les pièces graphiques espace vert
 - Plan aménagement paysager
 - Coupes aménagement paysagers
 - Plan des clôtures
 - Carnet de détail palette végétale

3.5 - Le plan d'installation chantier

3.6 – Le plan de bornage

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières (DPGF/BPU/DQE)	Non
Le Questionnaire environnemental dûment complété (ce document est à rendre par les candidats individuels et dans l'hypothèse d'un groupement, chaque entreprise, membre du groupement, rendra le document) en format Excel et PDF	Non
La Calculatrice CO2 déplacements (ce document est à rendre par les candidats individuels et dans l'hypothèse d'un groupement, chaque entreprise, membre du groupement, rendra le document) en format Excel et PDF	Non
Un devis par bâtiment (en complément des annexes financières à l'acte d'engagement)	Non
Le mémoire technique (comprenant les éléments attendus pour l'analyse de la valeur technique de l'offre)	Non
L'estimation de la quantité totale de déchets générés pendant le chantier	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La remise des offres par voie électronique est obligatoire (la remise des offres par voie papier n'est pas autorisée). Le candidat devra déposer sa candidature et son offre exclusivement sur le profil acheteur (plateforme <https://www.megalix.bretagne.bzh>), avant la date et l'heure limite de remise des offres (se référer à la page de garde du présent règlement de la consultation).

8.1 - Transmission électronique

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

MODALITÉS RELATIVES A LA SIGNATURE DE L'OFFRE

Conformément aux nouvelles règles en vigueur, la signature des offres n'est plus requise au stade du dépôt des plis, mais uniquement au moment de l'attribution du marché. SemBreizh impose la signature électronique de l'acte d'engagement à l'attributaire du marché. Les candidats doivent donc impérativement s'équiper d'un certificat électronique, procédé d'identification fiable, répondant aux obligations applicables en la matière.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le candidat dans le cadre de la consultation et il doit être valide à la date de signature du contrat (voir arrêté du 12 avril 2018).

Outils de signature et formats autorisés au stade de l'attribution : la réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature du profil d'acheteur (AtexoSign)

-> Aucun justificatif à fournir

Le profil d'acheteur intègre un outil de signature électronique, qui permet la signature aux 3 formats réglementaires (PAdES, XAdES ou CAdES). Le format PAdES est, dans ce cadre, préconisé. Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

Cas 2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré au profil d'acheteur

-> Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit respecter les deux obligations suivantes :

Produire des formats de signature PAdES ou XAdES.

Permettre la vérification, en transmettant les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

- Indication de l'outil de signature utilisé : nom de l'outil, éditeur, description succincte (ex : site Internet de présentation).
- Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public.
- Lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même.
- Notice d'utilisation en langue française.
- Présentation d'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
- Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires, en langue française.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : SemBreizh - 318 rue de Fougères - CS 60802 - 35708 RENNES CEDEX7

Conseil aux candidats

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Tout dépôt hors-délai sera éliminé.

SemBreizh encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur Mégalis Bretagne)
- en cas d'envoi multiples, pensez à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation. Conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique, il est rappelé aux candidats que l'offre doit être transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ;
- à contacter le support technique de Mégalis Bretagne pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Qualité des moyens humains et matériels proposés pour le chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Composition de l'équipe affectée au chantier + CV : conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'équipe, ouvriers qualifiés ... Organigrammes identifiant les rôles de chacun (cf. coordination, phase EXE, suivi du chantier). • Liste des équipements et matériels utilisés / moyens de protection, de nettoyage • Qualité et pertinence des références de chantier similaires transmises 	10.0
2.2-Qualité des méthodes et management de chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Mode opératoire et procédés constructifs (y compris Fourniture des fiches techniques des produits et/ou matériaux). Pour le lot GO, fournir en complément le projet de PIC. • Phasage et organisation des tâches : depuis la période de préparation jusqu'à la réception, GPA, SAV. • Estimation quantités de déchets générées pendant le chantier 	10.0
2.3-Prise en compte du contexte du chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du projet, analyse des contraintes et analyse des risques • Modalités de gestion de la co-activité entre corps d'état • Planning prévisionnel : modalités de respect des délais et propositions d'optimisation de délais 	10.0
3-Valeur environnementale	20.0
3.1-Evaluation de l'impact carbone lié aux déplacements des entreprises (Calculatrice CO2 déplacements)	10.0
3.2-Evaluation du niveau d'engagement des entreprises relatif aux enjeux environnementaux	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec trois candidats. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. A la fin de chaque phase de négociations, le candidat classé dernier de la phase de négociation en cours sera éliminé.

La dernière phase de négociation devra se dérouler au minima avec deux candidats, dans la mesure où les négociations ont été menées avec plus de deux candidats.

En outre, SemBreizh se réserve le droit de négocier avec les opérateurs économiques présentant des offres irrégulières, inacceptables à l'issue de l'analyse initiale des offres. Les offres inappropriées seront éliminées.

Pour la présente consultation, le pouvoir adjudicateur précise :

Sur l'aspect formel des négociations :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec trois candidats. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. A la fin de chaque phase de négociations, le candidat classé dernier de la phase de négociation en cours sera éliminé.

La dernière phase de négociation devra se dérouler au minima avec deux candidats, dans la mesure où les négociations ont été menées avec plus de deux candidats.

En outre, SemBreizh se réserve le droit de négocier avec les opérateurs économiques présentant des offres irrégulières, inacceptables à l'issue de l'analyse initiale des offres. Les offres inappropriées seront éliminées.

Pour la présente consultation, le pouvoir adjudicateur précise :

• Sur l'aspect formel des négociations :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes.

Les négociations pourront prendre la forme :

- d'échanges écrits (mails -plateforme Mégalis Bretagne),
- la pouvoir adjudicateur pourra également solliciter la venue du candidat dans ses locaux (aux frais de ce dernier) ou organiser le temps d'échanges sous format visio conférence

Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats au sein d'un même lot.

Préalablement à la négociation, le pouvoir adjudicateur informera, par écrit (mails - plateforme Mégalis Bretagne), les points de négociations.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

• Sur le contenu des négociations :

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment, sur les points suivants :

- Proposition technique (qualité)
- Prix des prestations
- Délais

• Remise de l'offre définitive :

Lorsque la personne publique décidera de mettre un terme aux négociations, elle demandera aux candidats de remettre leur offre finale.

C'est cette offre finale qui sera prise en compte pour le jugement final des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard le 27 juillet 2026. Une réponse sera alors adressée, au plus tard le 31 juillet 2026, à tous les candidats ayant reçu le dossier.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Rennes

7 rue Pierre Abélard

35000 Rennes

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.